

A.T.E.D.I.A. Films
Société par actions simplifiée au capital de 1.470.600 euros
Siège social : 1 chemin du Bayle, 40100 Dax
542 015 904 R.C.S. Dax
(la "**Société**")

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS

DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

EN DATE DU 31 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le trente et un décembre,

Le soussigné :

Dax Investment Holding, société par actions simplifiée, ayant son siège social 16 rue Jules Claretie 75116 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 930 984 927, représentée par Monsieur Renaud Delaage dûment habilité aux fins des présentes (l'"**Associé Unique**"),

Agissant en sa qualité d'associé unique (ci-après l'"**Associé Unique**") de la Société et détenant la totalité des actions composant le capital de la Société, a pris les décisions suivantes :

- Nomination de la société Dax Investment Holding comme président de la Société ;
- Fixation de la rémunération du Président ; et
- Pouvoirs pour les formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique,

décide de nommer, comme président de la Société, pour une durée indéterminée :

- **Dax Investment Holding**, société par actions simplifiée, ayant son siège social 16 rue Jules Claretie 75116 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 930 984 927 (le "**Président**") ;

qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et qu'elle n'est atteint d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions à la date des présentes.

Le Président assure la présidence de la Société, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par les dispositions légales et les statuts de la Société aux associés, sous réserve de tout accord extrastatutaire.

[...]

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes les formalités requises par la loi.

Le présent procès-verbal des décisions de l'Associé Unique sera mentionné sur le registre des délibérations, et un exemplaire original signé sera conservé dans les archives sociales.

L'Associé Unique

A handwritten signature in black ink, reading "Renaud Delaage". The signature is written in a cursive style with a period at the end.

Dax Investment Holding

Représentée par Monsieur Renaud Delaage